GEMENG DIPPECH

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Arrêté N° 1/21/0780 du 22 décembre 2022, la société Delhaize Luxembourg est autorisée pour les installations de production de froid, magasin pour la vente au détail à Sprinkange, 4, Op de Géieren.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 4 janvier 2023

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER

Le secrétaire,

(s.) Claude ELSEN

Administration communale de Dippach
11, rue de l'Eglise
L-4994 Schouweiler
BP 59
L-4901 Bascharage
T 27 95 25 280
F 27 95 25 299
E technique@dippach.lu
I www.dippach.lu